



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2023-03031

PUBLIÉ LE 28 MARS 2023

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2023-03-27-00002 - arrête fermeture CDFiP Chinon (1 page)	Page 3
37-2023-03-20-00001 - CFP ouverture au public c du 24-04-2023 (2 pages)	Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-03-27-00002

arrête fermeture CDFiP Chinon

**Direction départementale
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**
94, boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de
la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le Centre des Finances publiques de Chinon sera fermé à titre exceptionnel du vendredi 7 au mercredi 12 avril 2023 inclus.

Article 2 : Le Directeur départemental des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 27 mars 2023

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques

signé

Thierry POURQUIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-03-20-00001

CFP ouverture au public c du 24-04-2023

**Arrêté relatif à l'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances
publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE :

Article 1er

Les services de la Direction départementale des Finances publiques du département d'Indre-et-Loire seront ouverts au public du lundi au vendredi inclus, selon les modalités horaires présentées en annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté seront effectives du lundi 24 avril 2023 au mercredi 31 mai 2023.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 20 mars 2023

Par délégation du Préfet d'Indre-et-Loire,
Le Directeur départemental des Finances publiques

signé

Thierry POURQUIER

Annexe

**Horaires d'ouverture au public des centres des Finances publiques d'Indre-et-Loire,
en vigueur du 24 avril 2023 au 31 mai 2023**

Adresse	Service	Horaires d'ouverture
Amboise - 20 place Richelieu	Service des impôts des entreprises (SIE) d'Amboise	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Chinon - boulevard Paul-Louis Courier	Service des impôts des particuliers (SIP) de Chinon	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Chinon	
Joué-lès-Tours - 4 avenue Victor Hugo	Service de gestion comptable (SGC) de Joué-lès-Tours	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Loches - 12 avenue des Bas Clos	Service des impôts des particuliers (SIP) de Loches	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service de gestion comptable (SGC) de Loches	
Tours - 94 boulevard Béranger	Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
Tours - 40 rue Edouard Vaillant	Service des impôts des entreprises (SIE) de Tours	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service des impôts des particuliers (SIP) de Tours	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous
	Service départemental des impôts fonciers (SDIF)	
	Service de gestion comptable (SGC) de Tours Ville et Métropole	
	Paierie départementale d'Indre-et-Loire	
	Trésorerie amendes	
	Trésorerie hospitalière	
Service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) de Tours 1	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et le mercredi, de 13h30 à 16h00 uniquement sur rendez-vous. Fermé à partir de 12h00 chaque dernier jour ouvré du mois, à l'exception du dernier jour ouvré de l'année.	